



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution PRUNET

Bilan 2016

Gestionnaires

Maître d'ouvrage
MAIRIE DE PRUNET
Exploitant
MAIRIE DE PRUNET

Ressources

Vous êtes alimentés par 5 captages
BESSADES OUEST S4 (PRE DU RIEU AVA)
Autorisé par arrêté préfectoral du : 13/07/2012
LA COMBE DU POMMIER S1
Autorisé par arrêté préfectoral du : 01/10/1980
LES VIALLES 1 A 3
Autorisé par arrêté préfectoral du : 24/08/1994
PRE DU RIEU (S2 SUR PLAN)
Autorisé par arrêté préfectoral du : 01/10/1980
VIALLES SAPINIÈRE (PUECH)
Autorisé par arrêté préfectoral du : 24/08/1994

Traitements

Vous êtes alimentés par 6 traitements

- ◆ TTP ARSENIC MOYNAC
Traitement simple
- CHLORE
- ◆ TTP ARSENIC MOYNAC
Traitement simple
- ELIMIN. DU As PAR ADSORPTION SELECT. ST
- ◆ TTP CHLORE+UV PRUNET 2001
Traitement simple
- CARBONATE DE CALCIUM
- ◆ TTP CHLORE+UV PRUNET 2001
Traitement simple
- CHLORE
- ◆ TTP CHLORE+UV PRUNET 2001
Traitement simple
- NEUTRALISATION DE L'AGRESSIVITE
- ◆ TTP CHLORE+UV PRUNET 2001
Traitement simple
- ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 11 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

5 valeurs mesurées : mini. : 11,7 mg/L - maxi. : 17,2 mg/L - moyenne : 14,3 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau conforme à la norme pour ce paramètre.

Dureté

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

4 valeurs mesurées : mini. : 9,8 °f - maxi. : 12,0 °f - moyenne : 10,9 °f
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

Pesticides totaux

Substances chimiques utilisées pour desherber ou pour lutter contre les maladies des cultures

2 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,00 µg/l - moyenne : 0,00 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Pas de molécule de pesticide détectée.

Arsenic

Élément d'origine naturelle

11 valeurs mesurées : mini. : 0,2 µg/l - maxi. : 2,6 µg/l - moyenne : 1,1 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Teneur moyenne en arsenic inférieure à la limite réglementaire.

Chlore résiduel

Réactif utilisé pour la désinfection de l'eau

11 valeurs mesurées : mini. : 0,0 mg/LCl2 - maxi. : 0,1 mg/LCl2 - moyenne : 0,1 mg/LCl2
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Absence de chlore résiduel constatée sur un ou plusieurs échantillons prélevés.

Conclusion

Au cours de l'année, l'eau distribuée sur votre réseau présentait globalement une qualité sanitaire satisfaisante. Un ajustement du traitement de désinfection est nécessaire pour maintenir une bonne qualité bactériologique et organoleptique de l'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du Code de la Santé Publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2016.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaputable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

Délégation Départementale
du Cantal
13 Place de la Paix - AURILLAC
04 81 10 63 10